



16ème législature

Question N° : 14502	De M. Mathieu Lefèvre (Renaissance - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Rétablissement du diplôme d'herboristerie	Analyse > Rétablissement du diplôme d'herboristerie.
Question publiée au JO le : 23/01/2024 Date de changement d'attribution : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur ses intentions quant au rétablissement du diplôme d'herboristerie et, plus généralement, sur l'avenir de la filière. En effet, cette situation aboutit à une vente parallèle de plantes non contrôlées, notamment sur internet, dans des conditions où la sécurité agro-alimentaire et phytosanitaire sont loin d'être assurées. La restauration, au sein de la faculté de pharmacie, de ce diplôme présent partout en Europe permettrait ainsi de créer une officine de premier secours conseillant ces plantes et préparations permettant parfois de régler des problèmes médicaux peu graves.